

Conseil Municipal du 8 Octobre 2014

L'an *deux Mil quatorze* le Huit du mois d'Octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la présidence de Monsieur *Jean Louis ROUX, Maire*.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **23**

Nombre de Conseillers Présents : **21**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **2 Octobre (affichée le 2 octobre 2014)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : **10 octobre 2014**

Étaient présents : Jean Louis ROUX, Alain FEUVRAIS, Béatrice TUBAU, Jérémie MONNIER, Sophie DRACHE, José RELION, Josiane CHAUVIN, Véronique RENIER, Ludovic GUERRIER, Manuela GOURICHON, Mickael DUVAL, Laurenn PRADINES, Bruno LE LANN, Jacques PASSELANDE, Blandine RICOU, Emmanuel LEMESLE, Emmanuel VERGER, Laetitia BUREAU, Pascale HEGO, Guylaine ANGELLIAUME, Stanislas GENEVAIS

Était absente excusée : Marina MANCEAU a donné procuration à Blandine RICOU

Était absente : Isabelle OGEZ

Secrétaire de séance : *Josiane CHAUVIN*

Ordre du jour

DELIBERATIONS

- Prix du m² de terrain lotissement Fossaie II
- Fonds de concours au SIEML pour les opérations d'effacement des réseaux d'éclairage public rue de la Prairie
- Acquisition d'un véhicule pour Service Technique
- Proposition de prise en charge financière des frais de transport des élèves de l'école de l'Ombrée pour l'exposition à la bibliothèque sur la guerre 14/18

DÉLIBÉRATIONS

Lotissement FOSSAIE II – Prix de vente du mètre carré des terrains

Monsieur Alain FEUVRAIS Adjoint informe les membres du conseil municipal que les travaux de viabilisation provisoire du lotissement Fossaie II sont achevés.

La chaussée définitive ne sera réalisée qu'une fois les constructions privées achevées afin de pas abimer le revêtement définitif.

Les coûts de viabilisation sont actuellement connus, auxquels s'ajoutent les frais d'acquisition des terrains, les honoraires du maître d'œuvre, le bornage, les réseaux, la mission SPS, les études, les frais de publicité etc.

Le service de France Domaine a été consulté afin d'obtenir son avis sur le prix de vente.

La commission des finances a étudié lors de sa réunion du 17 septembre le prix de cession du m² de terrain au lotissement de la Fossaie II.

Tranche 1 : 16 lots accession propriété (9087 m²) et 2 lots locatifs (629 m²)

Coût des travaux : 460 000 € HT

le prix de cession au m² serait de 50.62 € HT

Afin de proposer un prix d'achat plus abordable, il est proposé d'anticiper le prix du m² de terrain en comptabilisant les 2 tranches

Tranche 2 : 22 lots superficie évaluée à une moyenne de 540 m² soit 11 880 m²

Evaluation du coût : 15 000 € par lot soit 330 000 €

Coût global estimé : 790 000 € / 20 967 m² = 37.68 € HT

La commission propose de fixer le prix à 38 € HT le m²

Il précise que les acheteurs auront à acquitter une TVA dite « sur la marge », c'est-à-dire la différence entre le prix de vente à payer par l'acquéreur et le prix du terrain initialement supporté par la commune.

Prix de vente à l'acquéreur du lot 38 € le m² HT

Prix d'achat par la commune 0.915 € le m²

Calcul TVA à la marge (38 € - 0.915 €) = 37.085 € x 20 % = 7.42 €

Soit un prix toutes taxes pour l'acquéreur 38.00 € + 7.42 € = 45.42 € TTC

Les acheteurs devront également s'acquitter des droits de mutation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de fixer le prix de vente du m² de terrain dans le lotissement de la FOSSAIE II à : 38.00 € HT le m² (soit 45.42 € TTC avec une TVA au taux de 20 %)

AUTORISE M le Maire ou son représentant à signer les actes de vente de ce lotissement, ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

AUTORISE M le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Véronique Renier demande s'il ne serait pas possible d'aligner les prix au m² des terrains dans les lotissements de la Fossaie I et du Chemin Bleu II actuellement à 31.50 € HT.

Compte tenu de la difficulté de vendre les lots restant au Chemin Bleu II et les 2 lots de la Fossaie I en vente depuis plusieurs années il est proposé de conserver pour ces 2 lotissements le prix de 31.50 € HT le m².

~~~~~

## Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'effacement des réseaux d'éclairage public (phase 1)

VU l'article L 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

### ARTICLE 1

La commune de COMBRÉE par délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2014 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

|                                                      |               |
|------------------------------------------------------|---------------|
| ✓ Effacement de l'éclairage public rue de la Prairie |               |
| ✓ Montant de la dépense                              | 4 579.55 € HT |
| ✓ Taux du fonds de concours                          | 75 %          |
| ✓ Montant du fonds de concours à verser au SIEML     | 3 434.66 €    |

Les modalités versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 12 octobre 2011.

### ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

### ARTICLE 3

Le Maire de la commune de Combrée

Le Comptable de la commune de Combrée

Le Président du SIEML

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



## Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'effacement des réseaux d'éclairage public (Phase 2)

VU l'article L 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

### ARTICLE 1

La commune de COMBRÉE par délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2014 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

|                                                                             |               |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------|
| ✓ Effacement de l'éclairage public rue de la Prairie 2 <sup>ème</sup> phase |               |
| ✓ Montant de la dépense                                                     | 7 349.20 € HT |
| ✓ Taux du fonds de concours                                                 | 75 %          |
| ✓ Montant du fonds de concours à verser au SIEML                            | 5 511.90 €    |

Les modalités versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 12 octobre 2011.

## ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

## ARTICLE 3

Le Maire de la commune de Combrée

Le Comptable de la commune de Combrée

Le Président du SIEML

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

~~~~~

Acquisition d'un véhicule pour Service Technique Imputation en Investissement de la dépense

Une consultation a été faite près de 3 garagistes pour l'acquisition de véhicule neuf pour le service technique

Monsieur Alain Feuvrais Adjoint présente les propositions :

1 - Garage BRUNET : proposition Trafic fourgon DIESEL 7cv DCI

prix catalogue :	27 120.00 € TTC
reprise ancien véhicule et participation commerciale :	- 13 869.60 € TTC
frais carte grise – taxe fiscale – divers	623.50 € TTC
	13 873.90 € TTC

2 – Garage Ford Noëllet : proposition Ford transit Connect ESSENCE

Prix :	18 372.00 € TTC}
Reprise ancien véhicule :	- 5 879.04 € TTC} 12 492.96 € TTC
carte Premium :	395.46 € TTC
Frais carte grise etc	274.00 € TTC
	13 162.42 € TTC

3 – Garage Guillier : pas de proposition

Prix :	16 740.00 € TTC}
Reprise ancien véhicule :	-1 200.00 € TTC} 15 540 €
Frais carte grise etc	300.50 € TTC
	15 840.50 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre présentée par le garage BRUNET pour la somme de **13 873.90 € TTC**

DÉCIDE d'inscrire ces dépenses en investissement opération 2188-296.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal a retenu l'offre du garage Brunet, le véhicule correspondant aux besoins du service technique.

~~~~~

## Proposition de prise en charge financière des frais de transport des élèves de l'école de l'Ombree pour l'exposition à la bibliothèque sur la guerre 14/18

Mme Sophie Drache informe l'assemblée de la nécessité de prévoir un ou deux cars pour le transport des élèves de l'école publique de l'Ombree à l'exposition organisée par la bibliothèque sur la guerre 14/18.

Le coût est évalué à 80 € le transport

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord

### DIVERS

#### Divers :

- Un panneau de signalisation « Interdiction aux véhicules de plus 7T5 sauf desserte locale » sera posé aux entrées de l'agglomération de Bel Air.
- Transport scolaire. La gestion de ce service est assurée par le Conseil Général qui sera interrogé pour modifier l'arrêt et l'emplacement de l'abri bus actuellement devant les anciens établissements Véolia. L'arrêt bus pourrait être déplacé place du Val Fleuri.  
Une question de Laëtitia Bureau : est il possible d'avoir un abri bus de chaque côté de la rue de l'Hôtel de Ville. Le Conseil Général n'accepte généralement qu'un abri bus d'un seul côté d'une voie.
- Blandine Ricou souhaite connaître les raisons des nombreuses micro-coupures d'électricité constatées sur la commune depuis le mois de juin. Des travaux engagés à Segré par ERdF sur un poste de transformation sont à l'origine de ces problèmes. Alain Feuvrais doit participer prochainement à une réunion programmée par SIEM/ERdF, des explications seront demandées.
- Emmanuel Verger demande si les travaux d'éclairage public seront programmés chemin des Hamonnières. Une étude a été faite en 2009 le coût à la charge de la commune était de 14 656.43 € HT.  
Ce projet pourrait être actualisé si le Conseil Municipal l'inscrit à son programme de mandat.

### Réunions / Commissions

|                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Conseil Municipal   | 19 Novembre à 20h30 |
| Commission Finances | 26 Novembre à 20h30 |

Inauguration Coin Bibli-Blabla jeudi 9 octobre à 20h30  
 Invitation aux cérémonies du 11 novembre  
 Réunion agenda 21 MCL le 12 novembre

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents.